**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

**TAUX DE SPECIALISATION**

***En cas d’absence de comptabilité permettant d’en attester (nouveaux installés sans PE ou micro BA)***

**DANS LE CADRE D’UNE DEMANDE D’AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ELEVEURS BOVINS ALLAITANTS (décision FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2021-50)**

Je soussigné(e), [prénom, nom]\*\_

Atteste ci-dessous les éléments concernant

[Raison sociale]\*SIRET\* 

PACAGE\* : I

Numéro détenteur\*: 

Récent installé (attestation portant sur une année incomplète) :

Sans objet

Ou date d’installation...…./..…./……..

**Cette attestation est à fournir uniquement si l’exploitation agricole n’est pas éligible à l'aide couplée aux bovins allaitants au titre de 2020.**

Calcul du taux de spécialisation :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Chiffre d'affaires  De l'atelier Bovin viande  (A) | Chiffre d'affaires  Total (B) |  |
|  |  |  |

\*doit être supérieur à 60 %

Je m’engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l’exactitude de mon attestation, et à me soumettre à l’ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l’octroi d’aide, pendant 10 ans à compter de la décision d’octroi de l’aide.

Je suis informé qu’en cas d’irrégularité détectée après paiement, une demande de remboursement partiel ou total de l’aide pourra m’être adressée, ainsi qu’une sanction de 20 % du montant de l’aide en cas de fourniture intentionnelle de données fausses ou documents falsifiés.

Fait à ……………………, le …………….

Signature